



IMPORT

GARDIENNAGE DES CONTENEURS

Tarifs applicables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Franchise* de 4 jours calendaires à compter de la date du VAQ : "Vu A Quai S)ONE"

Si le conteneur sort en dehors de la période de franchise, le nombre de jour sur parc est calculé de la manière suivante :

Date de sortie - Date du VAQ (jour de vu à quai inclus)

Toute journée entamée est dûe

Tarif de stationnement d'un **20'**

Nombre de jours sur parc	Montant Euros
5	41 €
6	59 €
7	79 €
8	98 €
9	122 €
10	146 €
11	210 €
12	245 €
13	280 €
14	315 €
15	393 €

Tarif de stationnement d'un **40'**

Nombre de jours sur parc	Montant Euros
5	61 €
6	90 €
7	119 €
8	148 €
9	182 €
10	218 €
11	315 €
12	368 €
13	421 €
14	473 €
15	590 €

Du 15^{ème} jour au 30^{ème} jour, le tarif par jour 20' est de : **78 €**

Du 15^{ème} jour au 30^{ème} jour, le tarif par jour 40' est de : **116 €**

Au-delà du 30^{ème} jour, le tarif par jour 20' est de : **105 €**

Au-delà du 30^{ème} jour, le tarif par jour 40' est de : **158 €**

Conteneur Reefer : Les frais de stationnement des conteneurs Reefers sont à multiplier par 2

OOG & CITERNE : Les frais de stationnement des OOG et Citernes sont à multiplier par 3

Conteneur IMO:** Les frais de stationnement des conteneurs IMO, inclus "quantité limitée", sont à multiplier par 3**

Le coefficient le plus fort sera appliqué en cas de critères simultanés.

Les BADs mal renseignés par les Compagnies maritimes, occasionnant des refacturations, seront facturés 56 € par conteneur,

Les demandes de transfert de facturation seront facturées 56 € par conteneur, au demandeur.

Les citernes vides seront considérées comme des conteneurs pleins si elles sont déclarées pleines ou dangereuses dans S)One.

Au-delà de 30 jours de stationnement, nous vous invitons à contacter le service facturation au 02.35.25.60.60 pour règlement et organisation de la sortie du conteneur.

**La franchise passe à 5 jours, si un de ces jours fériés - 1^{er} 01 ou 1^{er} 05 ou 25.12 - est un des 4 jours francs à partir du VAQ inclus.*

Le jour férié sera déduit si la sortie se fait le jour suivant ce jour férié.

le stationnement des conteneurs non déclarés en transbordement au moment du déchargement sera bien considéré et facturé au tarif gardiennage IMPORT

**** pour les classes 1, tarification spécifique : depuis le 1er juin 2024 la GMP a déployé sur TDF une nouvelle procédure de surveillance des matières dangereuses Classe 1 avec un renforcement des paramètres de sureté.**

Infos tarifs Nathalie Wagner : n.wagner@gmportuaire.fr

infos procédures Guillaume Delaune : g.delaune@gmportuaire.fr